



Résiliation contrat eau

Par ralouf

Bonjour,

J'ai fait une demande de résiliation de mon contrat Gaz et Eaux le 16 octobre 2023, concernant la maison de mon défunt père que j'entretenais jusqu'alors (3 héritiers sur la maison mais la succession n'a pas encore été signée). J'ai fait la demande sur internet via mon espace client, j'ai envoyé la photo du compteur pour l'index de consommation d'eau. Puis j'ai reçu un mail me disant qu'il y avait un problème avec la photo, je ne sais plus de quel ordre c'était, mais il me semblait qu'ils n'arrivaient pas à l'afficher sur leur écran. Je les ai donc contacté par téléphone, où une femme me dit que la demande a bien été prise en compte, qu'il n'y avait aucun soucis. Je leur fais confiance.

Aujourd'hui je reçois un mail me prévenant de la venue du releveur de compteur dans quelques jours, et je m'aperçois donc que mon contrat courait toujours depuis tout ce temps. Je découvre sur mon espace client que ma demande de résiliation a, je cite, "été traitée et annulée". Au téléphone, ils me disent que même si ce n'est pas de ma faute, je dois donner l'index actuel et demander le remboursement aux héritiers qui reprennent la maison (2 héritiers la reprenne, mais rien n'est encore signé aujourd'hui).

Il est bien sûr hors de question que je paye quoique ce soit dans la mesure où ils ont annulé ma demande de résiliation et qu'ils ne m'ont jamais contacté par téléphone pour me prévenir de quoique ce soit. J'ai fait opposition auprès de ma banque mais je sais qu'ils feront appel à une société de recouvrement.

J'aimerais donc avoir des conseils sur ce que je peux faire et/ou dois faire afin de ne pas me faire marcher sur les pieds et faire valoir mes droits.

Je vous remercie.

Bien cordialement.

PS : si je ne veux pas payer puis me faire rembourser, c'est parce que je sais aussi qu'ils ne me rembourseront pas, nous ne sommes pas en bons termes.

Par jpgroussard

Bonjour ralouf,

conseil amical, recevez le releveur et payez !
Cdlr

Par Nihilscio

Bonjour,

Vous aurez du mal à apporter la preuve que vous aviez valablement résilié le contrat. Payer comme vous le demande la compagnie vous coûtera moins cher que de refuser.

Par ralouf

Bonjour,

Je ne peux pas recevoir le releveur de toute façon, je n'ai pas les clés de la maison, elle n'est plus de mon ressort, et je ne vais pas attendre du matin au soir pendant 2 jours devant la porte (aucune date ni horaire fixe n'est donnée).

La compagnie ne me demande pas de payer, elle n'a dressé aucune facture à l'heure actuelle vu qu'elle n'a aucun index. Pour la preuve, elle est sur leur site, sur mon espace client, que j'ai bien fait une demande de résiliation en date du 16 octobre.

S'il vous plaît, des conseils allant dans le sens de la lutte et non de la soumission. Merci !

Par Nihilscio

S'il vous plaît, des conseils allant dans le sens de la lutte et non de la soumission. Merci !

Je n'en ai pas.

Par yapasdequoi

Bonjour,
La plupart des fournisseurs ont un site internet sur lequel vous pouvez saisir l'index relevé par vos soins. Une photo n'a pas suffi et vous avez laissé courir la situation...

Si personne n'habite ce bien, la consommation depuis octobre doit être très faible. Votre délai pour réagir vous coute quelques dizaines d'euros, c'est dommage, mais il n'y a pas de quoi lancer une procédure, surtout sans preuve de votre demande de résiliation.

Contactez la personne qui a les clés pour permettre le relevé.

Par ralouf

Bonjour,
Sur le site internet, j'ai saisi l'index et en plus j'ai fourni la photo. C'est évident qu'une photo n'aurait pas suffi pour eux. Je n'ai rien laissé courir, la personne au téléphone m'a dit que tout était bon pour la demande de résiliation. Alors que rien n'a été fait par la suite.
Laissez tomber vos conseils de perdants, je vais me tourner ailleurs que sur ce site de soumis.

Par yapasdequoi

Bonne chance.